

Le mini-camp est prévu pour 24 enfants. Encadrés par la directrice adjointe, un animateur BAFa et un animateur stagiaire BAFa, ils seront hébergés sous tipi et assureront la préparation des repas avec l'équipe pédagogique.

Les frais de séjour et d'activités seront réglés au Camping de MALAFRETAZ.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- FIXER le tarif du mini-camp organisé à MALAFRETAZ et adopte les modalités complémentaires de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 juin 2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :

Réception par la Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220623-20220036-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2022